

- En cas de non-respect de ces règles, l'accès au site pourra être refusé -



Secours d'urgence : 15 ou 18 / 112

Entreprise d'accueil (utilisatrice)

Raison sociale : ARVALIA

Adresse : ...164 impasse des Gravières 74970 MARGNIER...

Tél : 04 50 34 61 24

Fax : ...04 50 89 20 39.....

Représentée par : M. Jean Charles Fournier

Fonction : ...Directeur d'Unité Opérationnelle...

Entreprise de transport (extérieure)

Raison sociale :

Adresse :

Tél :

Fax :

Représentée par :

Fonction :

Identification des opérations – Nature des matières (à renseigner par l'entreprise extérieure)

Opération : Déchargement Réalisée par l'entreprise de transport Avec le matériel de l'entreprise de transport Répétitive
 Chargement Réalisée par l'entreprise d'accueil Avec le matériel de l'entreprise d'accueil Non répétitive

Type de véhicule : Camion porteur PL Camion citerne Camion tracteur PL Véhicule < 3,5 t Véhicule ADR
 Autres PTR/PTAC à préciser

Équipement : Remorque Benne à compaction Movibenne Multibenne Semi-remorque Benne basculante Compacteur monobloc Caisson
 Hayon Bras hydraulique Grue Plateau Autre.....

Matière transportée : OM DIB DD DASRI Déchets encombrants Refus de tri Mâchefers Ferrailles DEEE Collecte sélective
 Fuel Gaz Papier/carton Déchets verts Bois Compost Biodéchets Outillages/pièces mécaniques Autre :

Conditionnement : Vrac Sacs Balles Paquets Bidons Fûts Palettes Caisses palettes Autre :

Nature : Solide Pâteux Pulvérulent Liquide Autre :

Matériel de manutention nécessaire : Chariot à fourche avec cariste Chariot à fourche sans cariste Pont roulant avec pontier Pont roulant sans pontier
 Palan électrique Palan manuel Gerbeur électrique Gerbeur manuel Transpalette Grue auxiliaire Hayon Autre.....

Point d'accueil et horaires d'ouverture (à renseigner par l'entreprise utilisatrice)

Point d'accueil :

Horaires d'ouverture :

Personne chargée de l'accueil :

Consignes générales sur le site

A votre arrivée, merci de suivre les instructions qui vous seront données. Vous devez impérativement respecter **les consignes diffusées dans le plan de circulation joint, affichées sur site et données par le personnel** du site. Les véhicules et matériels intervenant sur le site doivent être régulièrement entretenus, **vérifiés et conformes aux normes en vigueur**.

Une tenue de travail correcte est exigée pour tout intervenant : **pas de port de short / bermuda même en cas de forte chaleur**.

Le cas échéant, vous devez remplir le registre de présence journalière.

Signaler toute anomalie (odeur, fumée, déversement ou fuite de produit,...) au personnel du site.

EPI obligatoires sur le site :



Interdiction de fumer sur le site en dehors des zones fumeurs et d'apporter du feu sous une quelconque forme en dehors du permis de feu
Interdiction de consommer ou d'être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants
Interdiction de téléphoner en conduisant sur le site
Toute récupération est interdite



Engagement des entreprises

Le présent document est valable pour les travaux qui débiteront au plus tôt à la date de la signature.

L'entreprise extérieure s'engage à :

- **informer ses personnels ou ceux travaillant pour son compte** des dispositions du présent document.
- être en **conformité avec la réglementation** en vigueur en matière de travail, d'hygiène, de sécurité, d'environnement et d'énergie.
- mettre à disposition du **personnel qualifié** (personnel doit être possession de son attestation de compétence pendant l'intervention).

L'entreprise utilisatrice pourra contrôler, le respect des consignes diffusées. Toute personne ne respectant pas les consignes pourra être exclue du site.

La prévention des risques liés à la santé et à la sécurité au travail, la réduction des impacts environnementaux engendrés par nos activités, la satisfaction de nos clients, la gestion efficace de l'énergie ainsi que la conformité aux exigences réglementaires et une démarche d'amélioration continue sont des engagements de Veolia Rhin Rhône. Ces engagements se traduisent par l'élaboration et la mise en œuvre d'objectifs en matière de Qualité, de Sécurité, d'Environnement et d'Énergie intégrés dans notre politique régionale.

Fait à : Le :

Pour l'entreprise d'accueil
Nom et signature

Pour l'entreprise de transport
Nom et signature

Merci de **compléter, signer** le présent document et de **renvoyer** une copie à l'entreprise d'accueil. Il est rappelé que **les conducteurs doivent être en possession d'un exemplaire du protocole de sécurité**.

VALIDITÉ : jusqu'à modification des conditions d'intervention

Pièces jointes :

- Certificat d'acceptation préalable Plan de circulation de l'E.U. Politique régionale de l'E.U. MOP Liste des déchets admissibles
 Fiche d'information préalable Fiches de consignes environnementales et énergie de l'E.U. Autres :

A fournir pour les prestataires de l'EU. :

- Attestation de compétence pour l'exercice de l'activité de l'E.E. (récépissé, agrément, certificat,...) :

- Attestation de qualification du personnel de l'E.E. (attestation de formation, autorisation de conduite,...) :

En cas de problème, joindre M.au

Consignes de sécurité, environnementales et énergie

	Respecter les règles du code de la route, les priorités , la signalisation interne et le plan de circulation Respecter la vitesse limite de 20km/h, sauf consigne plus restrictive		Pour tout chargement ou déchargement de marchandises dangereuses, la réglementation ADR/TMD doit être scrupuleusement respectée (formation du chauffeur, dispositif de rétention, matériel et EPI adaptés,...)
	Rester visible du conducteur d'engins, se signaler		Tout matériel doit être entretenu, à jour de sa vérification générale périodique, conforme à la réglementation en vigueur et les véhicules doivent être équipés d'un bip de recul
	Circulation en marche arrière interdite sauf pour le vidage et lors de manoeuvres sécurisées (absence de piétons)		Interdiction d'introduire toute source d'ignition en zone ATEX : cigarette, matériel non normé ATEX tels que téléphone portable, outils à main, ... Utiliser du matériel normé ATEX ou équivalent en zone ATEX
	Interdiction de circuler portes et bennes ouvertes, bras déplié ou benne levée		Toutes les bennes pleines entrantes ou sortantes doivent être bâchées
	Ne pas stationner derrière le camion en chargement et hors des zones prévues		Respecter toutes les consignes données par le site en matière de consommation énergétique : les limiter au maximum (eau, électricité, ...), éteindre les lumières & le moteur à l'arrêt, éviter les pertes (fuites, raccordements),...
	En cas de détection d'éléments radioactifs, prévenir immédiatement le personnel du site et respecter la consigne du site		Tout rejet dans le milieu naturel, dans les bassins ou fossés (produits, déchets, ...) est interdit. En cas de déchet non-conforme, prévenir et suivre les instructions du personnel du site

Consignes spécifiques chargement et déchargement

Phases de travail	Risques	Mesures de prévention à appliquer
 Circulation	Risque de collisions entre engins, véhicules et piétons	Rouler et manoeuvrer au pas Priorité aux sortants Vérifier le dégagement de la zone de chargement et déchargement (absence de véhicules, d'engins et de piétons) Respecter 3 m de sécurité entre véhicules et être vigilant aux manoeuvres des véhicules et engins
 Bâchage/Débâchage	Risque de chute de hauteur (bâchage/débâchage, du quai, ...)	Intervenir en sécurité pour bâcher/débâcher (utilisation d'une passerelle d'accès ou d'un bâchage semi-automatique ou assisté ou d'un harnais de sécurité ou...) Interdiction de monter dans une benne au sol ou sur châssis Obligation de caler la remorque et d'actionner le frein de parc
 Stationnement des remorques Chargement/Déchargement	Risque de heurts, chocs avec véhicule, remorque ou engin Risque de chute de matière / Chute de balles Risque de glissade	Le conducteur reste à proximité de son camion lorsqu'il en descend et reste en cabine lors des opérations de chargement Les équipiers de prestation sont déposés à l'entrée du site ou restent en cabine. Ne jamais se poster devant les portes ouvertes pendant le déchargement Interdiction à plusieurs véhicules de charger ou décharger simultanément sur la même zone Avant toute intervention sur son chargement, le chauffeur doit s'assurer de l'arrêt complet de l'engin de manutention Nettoyer le quai après vidage
 Vidage	Risque chute de hauteur du quai Risque de chute de matériel	Les manoeuvres manuelles d'ouverture de porte de benne s'effectuent à 3m du bord du quai Après vidage, refermer les barrières si le quai en est équipé Le balayage du quai, nettoyage de la porte arrière et ouverture/fermeture des portes se font obligatoirement barrières fermées Interdiction de monter sur la butée de quai Interdiction de taper contre la bordure de quai avec le véhicule Mettre obligatoirement en place les béquilles pour les déchargements multi-bennes Interdiction de se mettre sous la porte arrière de la BOM Les portes doivent être solidement attachées avant de procéder au vidage
 Verrouillage Surcharge	Risque perte du caisson et des marchandises Risque de renversement du véhicule ou de la benne	Vérifier la mise en place correcte des systèmes de sécurité Le chauffeur surveille toute l'opération de chargement afin de s'assurer de la bonne répartition de la charge En cas de déport latéral de la benne lors d'un chargement, arrêter immédiatement la montée et abaisser la benne lentement, puis repositionner le chargement Respecter le Poids Maximum Autorisé (PMA) : surcharge interdite et utiliser le stabilisateur si véhicule équipé (ex : camion multibenne)

Consignes en cas d'urgence

• INCENDIE / EVACUATION 	Arrêter la prestation et intervenir sans prendre de risques (extincteur, ...) Alerter le personnel du site (qui coordonnera les secours) Dégager la zone sans prendre de risque Si l'alerte évacuation est donnée, rejoindre le point de rassemblement en gardant son calme	• BRÛLURE CHIMIQUE 	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes Enlever immédiatement tout vêtement souillé sous l'eau en laissant les tissus adhérent à la peau et conserver le produit mis en cause Alerter le personnel du site qui contactera un médecin
• ACCIDENT 	Protéger la victime en la mettant en situation de sécurité (couper les énergies, arrêter les équipements, baliser) Alerter le personnel du site (qui coordonnera les secours) Attendre les SST et secours auprès de la victime Voir le point d'affichage pour l'emplacement du poste de secours et la liste des SST	• DISPERSION ACCIDENTELLE 	Arrêter la prestation Alerter le personnel du site (balisage, mise en place d'un tapis obturateur, ...) Mettre de l' absorbant en traitant en priorité les risques d'écoulement dans le réseau d'eau de voirie Ramasser l'absorbant en suivant les consignes du personnel du site